

ot à la dignité du sacrement.

— Le Jubilé en France a été fait avec zèle et grande piété. Les missionnaires qui l'ont prêché ont partout recueilli les plus grandes consolations, de nombreux retours ont eu lieu, et la France catholique s'est levée comme un seul homme pour résister aux projets qui prétendent étouffer la liberté de l'enseignement chrétien. La prière est une grande force; la prière qui a redoublé de ferveur pendant le Jubilé, a montré son efficacité, espérons qu'elle finira en France, pays si cruellement persécuté par les ennemis de l'Eglise, par obtenir la victoire complète et définitive.

Le mois de Marie y avait été célébré avec non moins de zèle, particulièrement à Paris où les catholiques sont plus exposés aux coups de l'incrédulité. Les ennemis de l'Eglise ont dû voir que le catholicisme est trop vivace au cœur des populations pour qu'ils puissent espérer l'abattre de si tôt. Comme le dit M. le vicomte Gabriel de Chaulnes, dans une lettre qu'il adressait à M. Chantrel, écrivain des *Annales Catholiques*: "On aura beau épurer les administrations, on n'aura jamais raison des catholiques de France."

— Les *Missions Catholiques* signalent plusieurs conversions au catholicisme qui ont eues lieu aux Etats-Unis, entre autres les suivantes: à Washington, M. R. J. Faust, ministre épiscopalien; à Columbus, M. Egbert Chave, ministre; à Leavenworth, le lieutenant Dadke; à Baltimore, M. Daniel Gans, ministre de l'église allemande réformée, sa femme et ses deux fils, ainsi que M. Geiger et sa femme; à New-York, MM. Scott et Carlisle, étudiants au Collège d'Armondale.

— Monseigneur Bartholomew Woodlock, le successeur du digne et regretté Docteur Conroy, aux sièges épiscopaux réunis d'Ardagh et de Cloumacnoise, a été consacré par Léon XIII lui-même; le jour de la Pentecôte, à Rome.

Le Pape n'a pas l'habitude de présider lui-même aux consécration épiscopales. Nul doute qu'en cette circonstance il ait voulu rendre à la mémoire du regretté délégué apostolique qui a rendu la vie pendant qu'il était au service du Saint-Siège, un juste tribut de reconnaissance et de respect.

Le *Moderator* de Kilkenny annonce que le très-Révd. Docteur Moran, évêque d'Ossory, et neveu du regretté cardinal Collin, doit venir en Canada en qualité de Délégué Apostolique.

— Le *Métis* annonce qu'à la séance du 7 juin de la Chambre de Manitoba, le Capt. Scott, député de Winnipeg, a hautement désapprouvé l'exclusion du parti français dans le gouvernement et dit qu'un tel ordre de choses était anormal et ne pouvait durer longtemps.

On annonce de plus que la Législature de Manitoba, — fidèle aux volontés du despote Norquay, l'un des ministres de cette Province, — a adopté un projet de loi pour abolir l'impression des documents publics en langue française.

— La Législature de Manitoba a été prorogée le 26 juin. Le bill du Gouvernement pour la discontinuation de la publication en français de certains documents parlementaires, a été réservé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur. Une adresse a été votée demandant l'agrandissement des limites de la Province. La Législature sera bientôt dissoute et les élections se feront d'après la nouvelle division des comtés.

— MM. les députés de l'Assemblée Législative de Québec qui avaient pris un congé de quelques jours se sont de nouveau réunis le 25 juin dernier. A part les affaires de routine, de cette date au 28 juin, tout le temps a été employé à la discussion de l'adresse en réponse au discours du Trône.

Au 3^{me} paragraphe en réponse à l'adresse, l'Hon. M. Chapleau a proposé l'amendement suivant:

"Que le privilège incontestable de l'Assemblée des représentants du peuple, est le contrôle qu'elle doit exercer sur la destination et l'emploi des deniers publics; que toute appropriation de ces deniers par l'Exécutif, sans l'assentiment préalable des Chambres, est inconstitutionnelle et une violation de ce privilège et des droits du peuple.

"Que cette Chambre voit avec alarme, qu'au mépris de cette sauve garde salutaire, des travaux très-couteux et non autorisés par cette Chambre ont été entrepris, et des sommes considérables ont été appropriées par l'Exécutif depuis la dernière session, sans que le consentement préalable de cette Chambre ait été obtenu," soient ajoutés au dit paragraphe."

Après une séance de vingt-cinq heures consécutives, l'amendement a été rejeté par trois voix de majorité, comme suit:

Pour, — MM. Audet, Beaubien, Bergevin, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Duckett, Duhamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Magnan, Mathieu, Peltier, Picard, Robertson, Robillard, Sawyer, St. Cyr, Taillon, Tarte et Warteles, — 28;

CONTRE, — MM. Bouthillier, Blais, Boutin, Cameron, Chauveau, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Lovell, Marchand, McShane, Mercier, Mollenr, Murphy, Nelson, Préfontaine, Pâquet, Poirier, Racicot, Rinfret dit Malouin, Ross, Shehyn et Watts, — 31.

Immédiatement après ce vote la Chambre a été ajournée jusqu'à hier, mardi 1^{er} juillet étant un jour de fête légale.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Thomas Chapais, étudiant en droit à l'Université Laval et fils de l'Hon. M. J. C. Chapais, Sénateur, a obtenu le 24 juin dernier le degré de licencié avec distinction. M. Thomas Chapais est ancien élève du Collège de Ste. Anne où il s'y est fait remarquer par ses grands talents.

— Le *Morning Chronicle*, en date du 27 juin, informe que M. Stevenson, l'entrepreneur du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean s'est mis sérieusement à l'œuvre et que déjà l'entreprise est entrée en voie de rapide exécution.

Près de 400 hommes vont être employés sur la voie au point d'intersection des lignes de l'ancien chemin de Gosford et du chemin de fer du Nord, à Lorette. La maçonnerie que l'on a déjà jeté sur la rivière Jacques Cartier est presque terminée, et la compagnie de ponts de Phoenixville a reçu l'ordre d'en expédier le plus tôt possible la superstructure en fer. On s'attend que la ligne sera terminée jusqu'au pont de la rivière Jacques Cartier au premier d'août. Une assemblée des contribuables de St. Ambroise a eu lieu le 26 juin dernier pour prendre en considération le